

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant PHARE FAMILIAL INC.	Numéro de permis 2007892	Date d'inspection Le 10 février 2021	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Vérifications des éléments suivants au moment de l'inspection;

- Le ratio enfants-personnel est conforme.
- Le processus de dépistage et l'ajout du nom de l'inspecteur au registre des visiteurs ont bien été suivis.
- La vérification des registres quotidiens en situation de pandémie a été vérifiée.
- La vérification des dossiers des nouveaux employés a été faite.
- Les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie ont été menés chaque mois selon la fiche présentée sur les lieux.
- Les locaux sont bien nettoyés.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 février 2021

Date

original signé par
Deborah Baganda

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 février 2021

Date